



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## Conseil exécutif

Vendredi, 21 mars 2019

Local : 2413 DKN

16 :00

### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux précédents
4. Présidente
  - a) Antidote
  - b) Évaluation papier des enseignants en probation
  - c) Local réservé - Bonenfant
  - d) Déménagement
5. Vice-présidente aux affaires externes
  - a) Caucus du 25 janvier
  - b) Caucus du 22 février
  - c) Caucus du 15 mars
  - d) Élections CADEUL
  - e) Position sur les partis politiques
6. Vice-présidente aux affaires internes
  - a) Comité de droit criminel et pénal – annulation de leur soirée et demande de commandite
  - b) Comité du défilé de mode – pénalité
  - c) Troupe de théâtre
7. Vice-président aux finances
  - a) Créances des cabinets
  - b) Confirmation du transfert de 2337,17\$ du Tournoi des maîtres au GRAAL le 30 décembre 2018
  - c) Commandite de 639,43 au Festival de Droit votée le 13 décembre 2018
  - d) Commandite au SIMUN le 16 janvier 2019 pour 275\$
  - e) Commandite Grand maillet votée le 12 mars 2019 pour 2000\$



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

8. Représentante des premières années
  - a) Voyage à Ottawa
9. Vice-président aux affaires socioculturelles
  - a) Cabane à sucre
10. Varia
  - a) CE conjoint
11. Fermeture

**Étaient présents :**

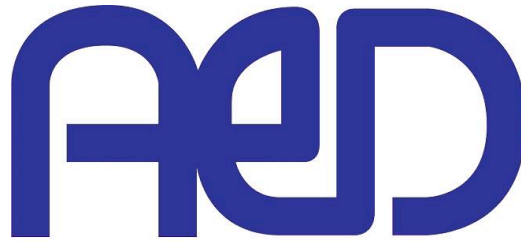
**Paméla Roy  
Laury Geoffroy  
Camille St-Pierre  
Charles Bégin  
Pierre Jacques-Huot  
Frédéric St-Jean  
Sarah-Ève Sénéchal**

**Présidente  
Représentante des premières années  
Vice-présidente aux affaires internes  
Vice-président aux affaires socioculturelles  
Vice-président aux communications  
Vice-président aux affaires professionnelles  
Vice-présidente aux affaires externes**

**Étaient absents :**

**Clara Émond  
Olivier Deschênes  
Simon Plante**

**Vice-présidente aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie  
Vice-président aux finances  
Vice-président aux affaires académiques**



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## 1. Ouverture

---

**Sarah-Ève Sénéchal** propose l'ouverture.

**Charles Bégin** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

**Laury Geoffroy** veut ajouter un point concernant le voyage à Ottawa qu'elle a organisé.

**Charles Bégin** dit qu'il veut ajouter un point concernant la cabane à sucre.

**Paméla Roy** demande si ce serait la cabane à sucre pour tout le monde ou seulement pour les finissants.

**Charles Bégin** propose l'adoption de l'ordre du jour.

**Sarah-Ève Sénéchal** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

## 3. Adoption des procès-verbaux précédents

---

**Paméla Roy** dit qu'il y a trois procès-verbaux à adopter.

**Camille St-Pierre** dit qu'il y a le procès-verbal de l'AG d'hiver du 4 février 2019 et le PV de la rencontre du conseil exécutif du 8 février 2019.

**Sarah-Ève Sénéchal** propose l'adoption des procès-verbaux précédents.

**Charles Bégin** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

## 4. Présidente

---

a) Antidote



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Paméla Roy** voulait simplement rappeler que finalement cela n'a pas marché pour Antidote. Elle explique tout ce qui s'est passé lors de la vente avec la personne responsable de la COOP.

**Pierre Jacques-Huot** dit qu'elle ne pouvait pas savoir que ça ne fonctionnerait pas, qu'elle a vraiment tout fait ce qu'elle avait à faire.

**Paméla Roy** dit qu'elle va parler à la prochaine personne qui occupera le poste de présidence pour lui expliquer la meilleure façon de procéder pour offrir Antidote aux étudiants l'an prochain.

### **b) Évaluation papier des enseignants en probation**

**Paméla Roy** rappelle aux exécutants qu'on a dû passer dans les classes à la session d'automne pour faire directement l'évaluation de certains enseignants. Il faudra le refaire aussi cette session-ci. Vu que cela a bien marché à l'automne ils demandent donc encore une fois l'aide des exécutants de l'AED pour s'en occuper.

**Camille St-Pierre** demande si ce sont les mêmes enseignants.

**Paméla Roy** dit que non.

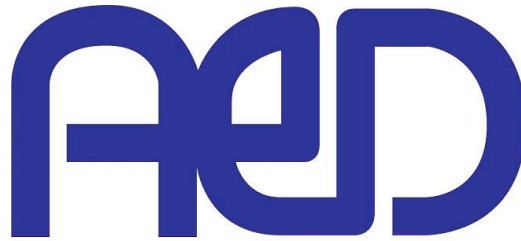
### **c) Local réservé - Bonenfant**

**Paméla Roy** dit qu'elle a relancé la Faculté sur le local au Pavillon Bonenfant. C'est encore sur la table, mais avant la fin de son mandat, elle aimerait qu'il y ait un projet pour le nouveau local au Bonenfant. Ce ne sera probablement pas fait, mais elle veut que le projet reste sur la table. Elle dit que des étudiants lui ont demandé de trouver un endroit où ils pourraient faire des siestes, le local du Bonenfant par contre est vitré sur les quatre murs.

**Sarah-Ève Sénéchal** ajoute qu'il y a un fonds d'investissement dans nos cotisations qui va toujours à la même place, ce fonds couvre les dépenses faites pour le Grand Salon, par exemple. Le nouveau projet de la CADEUL serait un pavillon de la vie étudiante, et là-dedans un des projets est de prévoir des endroits pour faire des siestes. C'est un des projets, cela va se produire dans de nombreuses années, ce ne sera pas bientôt.

**Paméla Roy** parle qu'en plus que ce soit vitré sur les quatre côtés du local, il est directement au centre de la bibliothèque. Elle pensait aussi aller de l'avant pour un local qui permettrait de parler en travaillant. Elle dit qu'elle est allée voir ce qui se faisait sur les autres étages de la bibliothèque, et au 4<sup>e</sup> étage, il n'y a aucun ordinateur, avec de nombreuses tables et les gens peuvent faire leurs travaux d'équipe. Elle dit qu'on pourrait mettre les codes restants là-bas.

**Pierre Jacques-Huot** dit qu'il ne voit pas l'intérêt d'y mettre les codes civils si à la base ils étaient censés appartenir aux étudiants. Il demande si les codes deviendraient la propriété de la bibliothèque.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Paméla Roy** dit que non ils resteraient aux étudiants.

**Pierre Jacques-Huot** dit qu'à ce moment ce serait difficile de contrôler le tout.

**Charles Bégin** dit que ce serait bien de regarder pour avoir des gros pouffes dans le local.

#### **d) Déménagement**

**Pierre Jacques-Huot** mentionne que l'on était censé déménager le local au mois de mars.

**Paméla Roy** dit que oui, on était censé à déménager en mars. Elle ajoute qu'on était censé le faire à la semaine de lecture, mais elle s'est dit que ce ne serait pas un bon moment, elle allait être certaine de ne pas avoir assez de participants. Soit on le faisait pendant la semaine de lecture et qu'on était moins que 10 ou on le faisait avec la nouvelle AED.

**Pierre Jacques-Huot** dit qu'il est mieux de le faire avec les nouveaux exécutants de l'AED.

**Paméla Roy** dit qu'effectivement, le déménagement va être du ressort du prochain exécutif. Ils n'auront pas le choix de déménager à cause des travaux de toute façon. Toutes les associations étudiantes vont se retrouver à l'état 0 du DKN. Le local va être attribué à long terme

**Sarah-Ève Sénéchal** demande si on va rechanger de local.

**Paméla Roy** dit que ce n'est pas censé. Si les exécutants veulent peindre le local ce serait le temps. Il ne devrait pas être rénové avant un bon bout, et s'il l'est, ce serait après les phases 7 et 8, qui devraient être en 2021-2022. Elle ajoute qu'elle aimerait les aider à installer le nouveau local, et qu'elle aimerait que les anciens exécutants aident aussi. Tout ce qu'il y aurait à faire dans l'ancien local serait d'étiqueter les choses, et à replacer le tout dans le nouveau local. On n'aurait rien à déplacer.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que présentement, dans le local où on est censé aller, il y a encore des classeurs et des boîtes, elle veut simplement s'assurer que tout sera sorti avant que l'on doive déménager nos trucs.

**Paméla Roy** dit que oui, c'est censé. Elle ajoute que c'est l'Université qui s'assure de déplacer les boîtes et les meubles.

### **5. Vice-présidente aux affaires externes**

#### **a) Caucus du 25 janvier**

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'elle avait fait venir **Selma Adam**, sa remplaçante, puisqu'elle devait souvent sortir pour régler des détails pour le colloque qu'elle organisait. Elle dit qu'ils ont parlé de l'avis sur le



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

financement des universités. C'est une recommandation pour que le gouvernement mette plus de budgets dans l'université, que ce ne soit pas seulement du financement qui provient des étudiants et qu'il y ait plus de soutien à l'enseignement et à la recherche. Elle n'a pas voté puisqu'on n'a pas de position là-dessus. Cela a été adopté à la majorité, donc la CADEUL a une position pour qu'il y ait un meilleur financement des universités. Ils ont aussi parlé de l'avis sur la situation du logement dans la communauté étudiante universitaire de Québec. Les recommandations touchent le fait que la CADEUL veut :

« Que le gouvernement bonifie sa stratégie nationale sur le logement en y incluant un volet spécifique au soutien aux logements étudiants.

Que la société canadienne d'hypothèque et de logements développent un programme dédié au soutien financier de logements abordables pour la communauté étudiante.

Que le gouvernement du Québec octroie davantage de pouvoirs à la Ville de Québec.

Que le gouvernement du Québec actualise le niveau des dépenses admises au sein du programme d'aide financière aux études pour qu'il puisse correspondre au budget étudiant actuel en vue de réduire la précarité découlant du coût du logement.

Que la Ville de Québec mette sur pied un projet pilote au développement de logements abordables pour la communauté étudiante.

Que la Ville de Québec mette en place une stratégie pour maintenir la mixité socioéconomique sur le territoire visé par le PPE. »

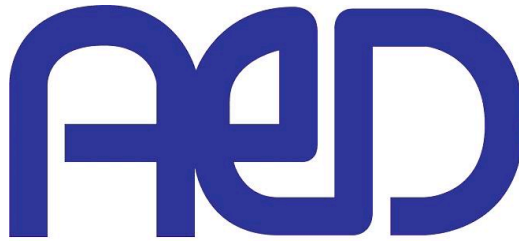
**Sarah-Ève Sénéchal** ajoute que l'avis sur le logement étudiant est passé aussi à la majorité.

#### **b) Caucus du 22 février**

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que dans ce caucus il y a eu le rapport des officiers des comités exécutifs, ils ont raconté ce qu'ils ont fait dans le mois. Il y a eu le rapport de la session d'automne du Bureau des droits étudiants où les associations étudiantes ont demandé à ce lorsqu'il y a des kiosques et que les étudiants vont poser des questions, que les bénévoles demandent plus de quelle faculté ils proviennent. Elle ajoute que le programme de philosophie à demander comme cela, sans avertir personne, de prendre position sur les cours à distance. Ils ne pouvaient pas voter puisque personne n'avait pris de position au préalable. Cela a été remis au caucus d'ensuite.

**Pierre Jacques-Huot** demande quel genre de position ils ont demandé? Pour ou contre les cours à distance?

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'ils ont proposé que la CADEUL soit contre l'augmentation des cours à distance uniques.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Charles Bégin** demande ce qu'elle veut dire par unique.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'ils ne veulent pas que les cours soient seulement à distance, mais que par exemple il y en ait une partie à distance et une partie présentielle. Elle ajoute que la CADEUL a dit qu'ils ont déjà un avis sur le sujet.

**Charles Bégin** demande c'est quoi l'avis de la CADEUL.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'en gros, c'est que s'il y a un cours à distance de prévu à l'horaire, qu'il soit à distance et en classe, que les étudiants aient la possibilité de choisir entre les deux, ce qu'ils préfèrent.

**Pierre Jacques-Huot** dit que c'est un problème que l'on n'a pas nous à la Faculté.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que non effectivement. Aussi, la CADEUL est contre la prolifération des cours à distance.

### c) Caucus du 15 mars

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que pour le caucus du 15 mars, ils sont revenus sur les rapports. Les exécutants de la CADEUL ont soumis leur rapport 2018-2019 relatant tout ce qui s'est passé. Il y a eu l'avis sur le financement, ils ont modifié deux résolutions et cela a passé à la majorité. En ce qui concerne l'avis sur la mobilité étudiante internationale, c'était un avis qui faisait l'état des lieux concernant la provenance des étudiants, ce qu'ils ont besoin, ce qu'on peut faire pour les aider, etc. l'avis fait mention de ce que ces étudiants n'aiment pas. Ce qui en ressort beaucoup c'est que les étudiants internationaux restent entre eux, ils n'ont pas l'occasion de connaître la société québécoise autant qu'ils aimeraient.

**Charles Bégin** dit qu'à ce sujet, il a travaillé l'an dernier avec le globe FSA, qui est un organisme qui regroupe tous les étudiants internationaux en administration. Ils ont un groupe qui leur organise des activités et ils sont mentorés par une personne. Cette même personne leur fait faire le tour de la ville, leur montre les attractions, et après ils font des activités tout le monde ensemble. Il trouve cela vraiment intéressant et il ne sait pas si cela pourrait intéresser les étudiants de la faculté.

**Paméla Roy** qu'elle veut soulever au CE conjoint de réorganiser l'AED.

**Camille St-Pierre** dit que certains étudiants lui ont fait part du fait qu'ils trouvaient que comme il n'y avait pas de représentant de 2<sup>e</sup> année dans l'exécutif, ils trouvaient qu'ils n'étaient pas assez bien représentés.

**Laury Geoffroy** dit qu'elle aussi, elle a entendu ça.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que ça dépend des années. Certaines années il y a des deuxièmes années.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Paméla Roy** dit qu'elle voulait soulever le fait qu'il y a moyen de tout réorganiser, que certains comités pourraient se joindre ensemble. Elle ajoute qu'on a trop de comités, cela ne marche pas. Elle dit que ce pourrait être une idée d'ajouter un représentant de deuxième année. Elle va leur proposer, puisqu'il est nécessaire de revoir la structure.

**Charles Bégin** demande quel est l'intérêt d'avoir un représentant des deuxièmes années.

**Camille St-Pierre** dit que des étudiants font part qu'ils ne sont pas représentés.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que cette année c'est vrai, mais les années auparavant il y avait un exécutant de deuxième année.

**Charles Bégin** dit qu'il comprend pourquoi on a besoin d'un représentant des premières années, mais qu'en vrai il n'y a pas de besoin au niveau des deuxièmes années puisqu'il n'y a pas de différence entre l'année 2 et 3 du baccalauréat.

**Paméla Roy** dit que pour représenter les étudiants de deuxième année, il faut les connaître et comprendre leurs besoins. Elle ne croit pas qu'on ait manqué à notre rôle, mais comme le point a été soulevé il faut le considérer. Elle voulait seulement soulever le fait que l'AED aurait besoin d'être réorganisée, et que ces commentaires ne viennent pas seulement de nous. Cela vient des étudiants et de plus haut aussi : la structure administrative est rendue trop grosse, que cela nécessite beaucoup trop de gestion.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'on ne peut pas réduire l'AED.

**Paméla Roy** dit qu'il aurait moyen de la repenser. Elle pense par exemple à la vice-présidence aux affaires internes qui doit gérer presque 30 comités.

**Sarah-Ève Sénéchal** se demande pourquoi c'est la vice-présidence aux affaires internes qui est la secrétaire. Elle n'a pas le temps de faire cela, elle en gère déjà assez. Ce pourrait être un autre exécutant qui devient secrétaire.

**Camille St-Pierre** dit que par exemple ça pourrait être la vice-présidence aux communications qui s'en occupe.

**Paméla Roy** dit que ce n'est pas cela qu'elle voulait soulever. Elle voulait parler du fait qu'il y a des comités qui viennent au Conseil consultatif, ils font une demande de commandite et finalement ils ont seulement un événement. Ça ne fonctionne pas. Elle dit qu'on a des demandes de tous les côtés. Il y avait des étudiants cette année qui ont manifesté un intérêt pour le droit autochtone. Si on ne le fait pas, on ne respecte pas notre engagement de représentants des étudiants. Elle dit qu'il faut trouver un moyen pour organiser le tout pour qu'il puisse y avoir un comité diversité, il y a des comités qui n'ont plus leur place, par exemple le vice-président aux affaires socioculturelles devrait être président *de facto* du comité des Law Games, comme cela se fait ailleurs.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Pierre Jacques-Huot** dit qu'avoir un comité diversité serait bien, puisqu'il pense au fait que plusieurs cabinets sont vraiment inclusifs et qui sont impliqués dans la diversité et il y aurait moyen de faire de belles activités.

**Sarah-Ève Sénéchal** revient sur le caucus du 15 mars, elle dit qu'il y a eu les rapports annuels où les différents exécutifs ont dit ce qu'ils ont fait au courant de l'année. Ils ont aussi parlé, comme elle l'a dit plus tôt, de l'avis sur la mobilité étudiante internationale. Elle dit qu'il faudrait faire en sorte d'aller chercher plus les étudiants internationaux au baccalauréat, pour qu'ils viennent plus à nos événements et qu'on puisse davantage les intégrer. Elle ajoute que comme philosophie avait apporté les formations à distance dans le dernier caucus sans avertir personne, à ce caucus, la CADEUL leur indique qu'ils ont déjà un avis. Philosophie fait donc une proposition mais personne n'a réagi.

#### **d) Élections CADEUL**

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que le lundi précédent, elle rencontrait les candidats de la CADEUL. Le vendredi suivant ce sera les élections, comme elle ne pourra pas être présente, ce sera Selma Adam qui la remplacera.

#### **e) Position sur les partis politiques**

**Sarah-Ève Sénéchal** veut que L'AED se positionne pour être neutre et ne pas commanditer de partis politique, ne promouvoir aucun parti politique, ne faire aucune activité partisane, etc. Rester neutre.

« Que l'AED affirme son indépendance et son impartialité face à tout parti politique. »

**Sarah-Ève Sénéchal** propose.

**Paméla Roy** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

### **6. Vice-présidence aux affaires internes**

**Camille St-Pierre** dit qu'elle vient de publier sur le groupe de l'exécutif la demande de commandite du comité de droit criminel et pénal. À cause de l'annulation de dernière minute du 13 mars, il a quand même fallu que le comité encoure les prix reliés à la salle et au permis d'alcool et cela a coûté très cher.

**Frédéric St-Jean** demande pourquoi ils ont annulé leur événement.

**Camille St-Pierre** dit qu'à les trois avocats qui étaient censés être présents ce soir-là ont eu des empêchements et ont dû annuler. Comme il y avait l'examen d'un cours de droit criminel en même temps, il y a de nombreux étudiants qui ne pouvaient pas se présenter à l'événement. Comme ils ont perdu 45\$



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

pour le permis d'alcool et un autre montant élevé pour la location de la salle, le comité aimerait recevoir une commandite pour la conférence cocktail remis au jeudi 28 mars, de 300\$. Camille ajoute que pour le 28 mars, elle a déjà réservé une salle au pavillon Desjardins et elle coûte seulement une cinquantaine de dollars.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il serait possible d'avoir une salle gratuite rendu-là.

**Camille St-Pierre** dit que non, elle a fait des appels partout sur le campus et c'était la dernière salle de disponible.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que oui on pourrait leur accorder, ce n'est pas de leur faute.

**Camille St-Pierre** dit que lorsqu'ils ont fait la réservation de salle, ils ne s'attendaient pas à ce qu'il y ait un cours au même moment.

**Frédéric St-Jean** demande s'il va y avoir de la participation.

**Camille St-Pierre** dit que l'événement est un jeudi soir, et que la seule autre chose qu'il y a c'est le cocktail de la Revue juridique. Il n'y a aucun party ce soir-là, aucun examen, rien. Elle croit vraiment qu'on pourrait accorder au comité leur commandite, ce n'est vraiment pas de leur faute, ce sont des imprévus qui arrivent.

**Camille St-Pierre** propose 300\$ pour le comité de droit criminel et pénal

**Paméla Roy** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

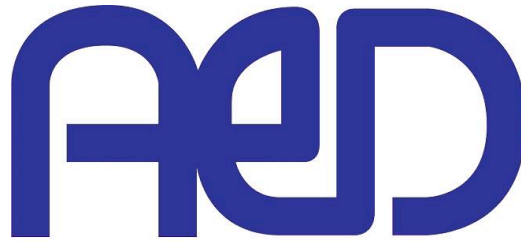
#### **b) Comité du Défilé de mode – pénalité**

**Paméla Roy** dit que **William Gaudreault** a reçu une commandite de bouteilles d'eau. **Sarah-Ève Sénéchal** a publié sur le groupe des comités concernant la politique que l'on a que l'on ne doit pas avoir de bouteilles d'eau. **William** a décidé de retirer les bouteilles d'eau de la vente et a quand même décidé de les donner. Elle dit qu'elle le comprend d'avoir un peu paniqué, puisqu'il n'y avait pas d'eau pour les mannequins durant la journée.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'il y a des abreuvoirs partout dans l'Université.

**Paméla Roy** dit qu'on ne pouvait pas sortir à cause du linge que l'on portait.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'on avait toute la journée pour remplir nos bouteilles d'eau.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Paméla Roy** dit qu'elle comprend son point, mais le président du défilé lui avait fait mention qu'il allait contester la pénalité.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que ce n'est pas de sa faute à elle, c'est ça la résolution on se doit de la respecter.

**Laury Geoffroy** demande s'il n'avait pas pu dire aux mannequins d'apporter leurs propres bouteilles d'eau.

**Paméla Roy** dit qu'il a oublié, voilà tout. Elle croyait que notre résolution était que l'AED ne puisse pas vendre de bouteilles d'eau.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que non, c'est que l'AED élimine les bouteilles d'eau dans les activités de l'AED.

**Camille St-Pierre** dit qu'elle est d'accord avec **Sarah-Ève Sénéchal**, sauf que c'est quand même une commandite qu'il a reçue.

**Frédéric St-Jean** dit que le but ce n'est pas l'argent, c'est les déchets. Il dit que rendu là, quand on va avoir des conférenciers qui vont venir sur les heures de diner, on va pouvoir leur donner des bouteilles d'eau à eux aussi.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'elle avait averti d'avance le comité qu'il ne pouvait pas utiliser les bouteilles d'eau. Et la journée de l'événement, en voyant que les bouteilles d'eau étaient sur place, elle est retournée voir les différents membres du comité à plusieurs reprises pour leur répéter qu'ils ne pouvaient pas les distribuer, et les membres ont été irrespectueux envers elle.

**Paméla Roy** se demande si c'est une commandite ou pas finalement.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que c'est la pharmacie à sa mère qui les a achetés et qui lui a donné.

**Charles Bégin** veut savoir elle veut faire quoi comme pénalité.

**Paméla Roy** ajoute que le président du comité disait que sa mère lui avait acheté des bouteilles d'eau et qu'il ne pouvait même pas les boire.

**Frédéric St-Jean** dit que ce peut être seulement symbolique.

**Charles Bégin** dit qu'il faut que ce soit seulement symbolique, il n'est vraiment pas nécessaire de retirer un montant d'argent, considérant que les profils vont à un organisme. Il n'est pas d'accord d'y enlever de l'argent pour cela.

**Pierre Jacques-Huot** dit que ce n'est pas tant le comité, mais c'est plus lui personnellement à qui sa mère a acheté des bouteilles d'eau et qu'il les a distribués.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Charles Bégin** dit qu'on n'enlèvera pas de l'argent à une fondation parce que le comité a distribué des bouteilles d'eau.

**Frédéric St-Jean** dit que ça pourrait être vraiment juste symbolique, par exemple 50\$.

**Charles Bégin** dit que c'est sûr qu'il est contre d'enlever un montant d'argent à ce comité pour cette raison, juste à cause de la fonction.

**Camille St-Pierre** dit qu'à la base ce n'est pas la fonction du comité, de faire un don.

**Charles Bégin** dit que ce doit seulement être symbolique, par exemple une mention. Il dit qu'on a le choix entre prendre un montant d'argent qui est censé aller à une fondation pour mettre un symbole ou seulement mettre son symbole. On lui laisse son argent, point.

**Paméla Roy** dit qu'elle est d'accord avec **Sarah-Ève Sénéchal** sur le fait qu'elle a fait le message d'avance, il aurait pu prendre de l'avance. Le point où cela la chicotte, c'est que ce sont des bouteilles d'eau que sa mère lui a données et qu'il a distribué à ses amis. Elle se demande rendu là elle est où la limite de l'utilisation des bouteilles d'eau.

**Pierre Jacques-Huot** dit que ce n'est pas **William Gaudreault** qui s'est rendu au IGA par exemple pour avoir une commandite de bouteilles d'eau, c'est sa mère qui lui en a acheté.

**Sarah-Ève Sénéchal** se demande à quoi il sert alors son cahier de positions si on ne peut pas rien faire quand un comité y contrevient.

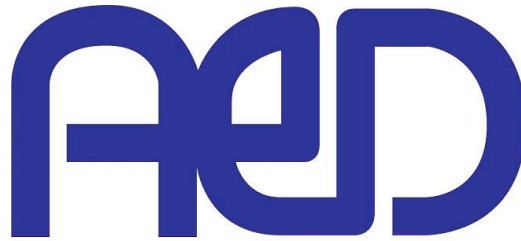
**Paméla Roy** dit que l'affaire, c'est que **Sarah-Ève Sénéchal** leur a indiqué d'avance. On ne peut pas retirer de l'argent pour la pénalité puisque cela s'en va à un organisme. Il faudrait trouver une façon de pénaliser le comité sans que ce soit une pénalité monétaire.

**Camille St-Pierre** veut juste rappeler que le but du Défilé de mode n'est pas de donner une commandite, qu'à la base on leur avait dit qu'ils ne pouvaient pas vraiment faire ça. Elle comprend qu'on ne peut pas retirer une partie de l'argent qui va à l'organisme, mais il faut se rappeler que ce n'est pas ça le but du comité.

**Paméla Roy** dit que rendu là, on pourrait faire une mention pour qu'au prochain conseil consultatif, il y ait une commandite réduite qui leur soit accordée en raison de ce manquement.

**Sarah-Ève Sénéchal** croit que les gens de l'an prochain vont s'en foutre.

**Laury Geoffroy** dit que c'est plate que ce soit les gens de l'an prochain qui paient pour eux de cette année.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Frédéric St-Jean** dit qu'ils ont donné tout ce qu'ils avaient pour donner le plus d'argent possible à une fondation, et finalement ils ne vont pas en donner 900 mais juste 850\$ à cause de la pénalité. Il dit que peu importe, cela fait la preuve que même si tu travailles fort, si tu ne respectes pas les règlements il y a des pénalités qui s'en suivent. Il comprend que ce n'est pas à eu directement que c'est l'argent de la fondation, mais peu importe qui c'est dans le comité qui a contrevenu, si on fait une pénalité, ce n'est pas leur argent directement qu'on prend, mais ce serait l'argent du prochain comité. Oui c'est plate pour la fondation, mais en même temps, ils auraient quand même 850\$.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que si on ne fait rien ça ne sert à rien alors d'avoir un cahier de positions.

**Paméla Roy** dit que la seule chose, c'est qu'elle trouve qu'on enlèverait de l'argent à la fondation.

**Camille St-Pierre** dit que c'est de le voir d'une autre façon, on ne donne pas moins d'argent à la fondation, il y a seulement 50\$ de moins dans le compte du comité.

**Charles Bégin** demande si on ne peut pas changer ça en quelque chose de positif plutôt qu'en amende? On a vécu une situation avec un comité où ils ont reçu des bouteilles d'eau, probablement malgré eux. On ne veut pas nécessairement enlever de l'argent à une fondation, pourquoi on ne prend pas cette situation et plutôt que de donner une amende au comité, on ne met pas plus d'avant le cahier de position?

**Camille St-Pierre** demande ça sert à quoi de mettre le cahier de position de l'avant si on ne le respecte pas?

**Charles Bégin** dit que c'est quoi l'effet bénéfique dans la punition? Il n'y en n'a pas.

**Frédéric St-Jean** dit que c'est pour qu'ils le respectent à l'avenir.

**Charles Bégin** dit qu'alors justement, pourquoi on ne fait pas de la promotion de respecter ces mesures.

**Frédéric St-Jean** dit qu'on pourrait utiliser l'argent de la pénalité pour acheter des bouteilles d'eau réutilisables.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'avec la pénalité de 50\$, on va acheter plein de bouteilles d'eau réutilisable et on va les donner aux étudiants.

**Charles Bégin** dit qu'il est vraiment d'accord avec l'idée, mais tant que ce ne soit pas seulement un moins, sans impact positif.

**Frédéric St-Jean** dit que ce pourrait être aussi un 50\$ qu'on enlève à eux et qu'on donne au comité de développement durable.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'ils n'ont rien fait cette année.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Frédéric St-Jean** dit qu'ils feront peut-être quelque chose l'année prochaine.

**Paméla Roy** dit que c'est notre résolution dans le cahier de position, elle se demande si on a un pouvoir de sanction. Elle ne le voit pas indiqué nulle part. elle a l'impression que lorsque l'on prend des positions ou des résolutions, c'est pour un énoncé, ce n'est pas une sanction.

**Sarah-Ève Sénéchal** demande à quoi ça sert de prendre des résolutions et tout si on ne les respecte pas et qu'on n'est pas obligé de les respecter?

**Paméla Roy** dit qu'elle lance la question, puisqu'elle ne veut pas venir se faire dire que ce n'était pas dans les pouvoirs de l'AED de faire ça. Elle ajoute que justement, il y a une politique concernant les bouteilles d'eau qui est entrée en vigueur à l'Université Laval, qui fait en sorte que l'on ne peut plus vendre de bouteilles d'eau sur le campus de l'Université, et que s'il y en a en vente, là des amendes sont prévus pour contravention à la politique. La politique de l'Université le prévoit. Une fois que c'est entré en vigueur, toutes les associations étudiantes on a reçu un document qu'on n'aura plus le droit d'en vendre et d'en distribuer des bouteilles d'eau. Quand quelqu'un le fait, ils vont nous donner une amende. Là on va être justifié de demander au comité qui a contrevenu à la politique de payer l'amende.

**Camille St-Pierre** dit que c'est écrit à quel endroit qu'on n'a pas le droit de le faire, de donner une amende?

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'en tant qu'exécutif c'est aussi notre travail de faire respecter les prises de positions et les politiques.

**Paméla Roy** dit que rien n'est écrit nulle part nous empêchant de donner une amende, il n'y a rien qui nous l'autorise non plus. Quand on applique une sanction, il faut qu'il y ait quelque chose qui me donne le droit de le faire.

**Camille St-Pierre** dit comme **Sarah-Ève Sénéchal**, que cela ne donne rien d'avoir un cahier de position si rien nulle part ne nous autorise à donner des sanctions.

**Paméla Roy** dit que ce sont des orientations à suivre dans les projets.

**Frédéric St-Jean** dit qu'en effet on ne peut pas donner de sanctions.

**Paméla Roy** dit que tout ce qu'elle veut, c'est que l'on se « back » et que l'on sache ce que l'on fait si on donne une sanction.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il voit cela vraiment comme des lignes directrices que l'on donne, et si les comités ne les suivent pas on ne peut pas les sanctionner puisqu'ils n'ont pas suivi les lignes directrices.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que dans ce cas, ça n'a rien servi ce qu'elle a fait toute l'année.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Paméla Roy** dit qu'une fois qu'on a les lignes directrices, il faudrait ajouter des sanctions aux règlements généraux.

**Charles Bégin** dit que c'est une bonne idée d'adopter un article dans les règlements généraux qui donne à l'exécutif un pouvoir de sanction quand quelqu'un contrevient aux lignes directrices.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que le cahier de positions fait partie des règlements généraux.

**Paméla Roy** lit ce qui est indiqué dans les règlements généraux en rapport avec le cahier de position. Rien n'indique un droit de sanction.

**Camille St-Pierre** dit qu'il faudrait faire une modification des règlements généraux.

**Paméla Roy** dit qu'elle trouve l'idée de prendre le 50\$ de sanction au comité et l'investir sur des bouteilles d'eau réutilisables offertes aux étudiants c'est une bonne idée, mais elle veut être sûre que tout soit légal.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit que dans ce cas à la place de donner une sanction on leur enlève une commandite.

**Frédéric St-Jean** dit que ce ne peut pas être une amende, mais ce peut être une sanction politique.

**Paméla Roy** donne l'exemple des prédrinks organisés à La Dissidence, quand les comités ne respectent pas le contrat qui a été signé, on leur donner une sanction sur leur commandite. Mais en fonction de quoi? En fonction du contrat qui a été signé. On se base sur quelque chose dans cette situation-là. Mais dans la situation des bouteilles d'eau, on n'a rien. Ce qu'il faudrait retenir de cela, c'est que soit on met le tout dans les règlements généraux, soit à chaque année on fait signer des contrats à tous les comités qui s'engagent à respecter les positions de l'AED.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'elle serait vraiment déçue qu'il ne se passe rien dans ce dossier-là.

**Paméla Roy** dit que pour s'appuyer et faire respecter les orientations, on devrait avoir un article dans les règlements généraux ou des contrats qui se signent à tous les années.

**Sarah-Ève Sénéchal** propose qu'on ajoute quelque chose de nouveau dans le contrat signé par les comités en début d'année pour respecter le cahier des positions de l'AED, sous réserve de sanctions.

**Paméla Roy** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

**Paméla Roy** dit que puisqu'on ne peut rien faire pour l'instant, ce qu'elle va faire c'est qu'elle va écrire à **William Gaudreault** et lui dire que l'exécutif est mécontent, et à cause de leur non-respect de la résolution,



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

il y a un ajout qui va être fait au contrat des années suivantes. Même s'il n'y a pas de sanction en ce moment qui est accordée, sache que l'AED a été déçue du comportement.

**Frédéric St-Jean** dit que ce pourrait être dire en AG directement. Pas dire que lui n'a pas respecté les orientations, mais dire qu'à cause du comportement de certains comités qui ont décidé d'utiliser quand même des bouteilles d'eau et d'être contre les positions de l'AED, on va être obligé de donner des contrats à faire signer à tout le monde.

### c) Troupe de théâtre

**Camille St-Pierre** dit qu'elle a mis des documents sur le groupe de l'exécutif. En fait, le comité de la troupe de théâtre a fait une estimation pour le prix des décors pour leur pièce de théâtre. Ça coûterait 436.71. Ils sont à court dans le budget, donc **Simon Barrette** a fait une demande officielle pour un chèque de 600\$ pour l'achat des décors pour le spectacle. L'estimation se chiffre à 437,61\$, donc de 502,22\$ après taxe. Les montants prévus respectent la prévision qui était de 1 000\$. Le comité demande donc un chèque de 600\$ pour éviter que le scénographe ait à payer de sa poche ces imprévus. Il se peut que le comité n'ait pas actuellement les montants nécessaires d'amasser pour financer ce chèque. Cet argent sera amassé prochainement par la vente de billets pour la pièce. Si le scénographe n'utilisait pas l'entièreté du chèque, le surplus serait réduit du deuxième chèque du versement de sa rémunération.

**Sarah-Ève Sénéchal** demande si c'est une avance ou non?

**Camille St-Pierre** dit qu'ils n'ont pas les moyens pour payer les décors, donc cela coûte 502,22\$ avec les taxes, ils veulent donc un chèque de 600\$ si jamais il y a des imprévus pour ne pas que le scénographe doive payer. Il va donner les factures de comment ça aura coûté et il va réduire du paiement du deuxième chèque. Par exemple si cela coûte juste 500\$ et qu'il a 100\$ dans ses poches, on va réduire le 100\$ de son deuxième paiement.

**Charles Bégin** dit donc que c'est une avance comme on aurait fait au Défilé de mode?

**Camille St-Pierre** dit que ce n'est pas la même chose, il va comme rembourser avec la vente de billets, tandis que le Défilé c'était un prêt. Mais on peut l'appeler comme cela. Elle ajoute qu'il a besoin de notre approbation puisqu'il n'a pas de folio, il est un comité dépendant directement dans le compte de l'AED.

**Paméla Roy** se demande si c'est correct de faire cela comme ça puisque dans le budget sur le Drive, il n'y a rien de mis à jour. Elle n'a pas de problème avec ça mais elle veut que l'on soit capable de bien faire.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il est toujours en train de redemander de l'argent de plus. Il a toujours besoin de plus d'argent, il dit que c'est peut-être bien correct mais il faudrait que ce soit plus clair dans ses trucs.

**Camille St-Pierre** dit que lorsque **Simon Barrette** lui a parlé, il lui a dit qu'il n'avait vraiment pas reçu les commandites externes qu'il s'attendait à avoir. Elle dit que oui ils ont fait des activités de financement, mais





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

le prochain argent qu'ils vont recevoir est la vente des billets et ils la commencent la semaine suivante, sauf qu'il a besoin de l'argent bientôt pour acheter les décors pour la pièce.

**Sarah-Ève Sénéchal** demande si on lui donne, ce serait combien au total de commandite?

**Camille St-Pierre** dit que c'est juste 600\$ qu'il demande, mais que dans son budget il avait budgété 1 000\$ pour les décors. Il a moins besoin d'argent. Mais elle ne sait pas comment en tout on lui a donné depuis le début elle n'a pas les chiffres.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il est d'accord, on met tellement d'argent dans les partys qu'on peut se permettre d'investir dans la pièce.

**Camille St-Pierre** dit que c'est une pièce de théâtre, et ils ont vraiment besoin puisque pas grand monde veut commanditer ça. Elle ajoute que comme il n'a pas son folio à lui, il n'a pas le choix de toujours venir nous voir pour avoir l'argent qu'il a besoin. Elle dit qu'il demande le chèque puisque selon le compte, il n'en aurait pas assez pour les décors directement, donc il veut qu'on fasse une avance pour ne pas que le scénographe ait à payer de sa poche directement.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'habituellement, les comités paient de leur poche, ils apportent leurs factures et ensuite on leur rembourse par chèque. C'est la procédure normale.

**Camille St-Pierre** dit que c'est vraiment une personne extérieure au comité, **Simon Barrette** ne veut pas lui faire déboursier ce gros montant.

**Sarah-Ève Sénéchal** dit qu'il n'a qu'à payer lui-même, que c'est ce qu'elle faisait quand elle était dans un comité.

**Camille St-Pierre** dit que ce n'est pas la même chose un membre du comité va acheter quelque chose plutôt que le scénographe paie lui-même les décors.

**Frédéric St-Jean** dit que **Simon Barrette** n'a qu'à aller lui-même acheter le tout. Pourquoi ce n'est pas lui directement qui achète les décors? Ce serait plus simple qu'il nous amène les factures et nous rembourse, plutôt qu'on lui donne de l'argent et que si c'est moins cher que ce que le chèque donnait on réduit du deuxième paiement du scénographe.

**Paméla Roy** dit qu'il n'a qu'à payer les décors et nous apporter les factures ensuite. Elle ajoute que ce serait beaucoup moins compliqué de le faire de cette façon.

**Charles Bégin** dit que ce n'est pas lui qui le paye, mais que c'est son scénographe.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il n'a qu'à payer à la place de son scénographe. Il dit que c'est beaucoup trop compliqué sinon.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Laury Geoffroy** dit qu'il n'est peut-être pas capable non plus d'absorber ce montant lui-même.

**Camille St-Pierre** dit que peut-être qu'il fait cette demande puisqu'à la base c'était le scénographe qui allait acheter les décors et que c'était déjà prévu.

**Frédéric St-Jean** dit que personne ne se fait faire de chèque à l'avance de plus que le montant.

**Paméla Roy** dit qu'elle n'a pas de problème pour qu'on lui accorde, par contre, il y a toujours des demandes pour de l'argent. Il aurait dû passer par la procédure de demande de commandite supplémentaire comme les autres comités ont fait.

**Camille St-Pierre** dit que dans le fond on décide qu'on ne lui accorde pas et qu'il n'a qu'à nous apporter la facture des décors?

**Paméla Roy** dit qu'elle peut lui mentionner qu'on lui accorde à l'avance la commandite supplémentaire, mais qu'on va lui rembourser sur preuve de facture.

**Charles Bégin** dit qu'il comprend quand même son idée, il ne veut pas que le scénographe ait à déboursier de ses poches.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il n'a qu'à le mettre sur sa carte de crédit et avec **Olivier Deschênes** c'est assez rapide pour le remboursement.

**Paméla Roy** dit à **Camille St-Pierre** de lui suggérer comment les autres comités fonctionnent : c'est-à-dire qu'ils payent le montant et nous rapporte la facture pour un remboursement. Ce n'est pas long. Elle veut qu'elle lui soulève.

**Charles Bégin** dit que le problème c'est qu'on ne veut pas que le scénographe ait des problèmes dans son budget à lui en dépensant une aussi grosse somme.

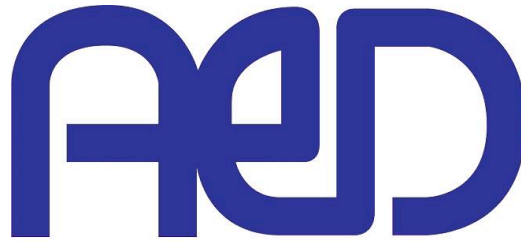
**Paméla Roy** dit que **Simon Barrette** n'a qu'à payer lui-même la facture. Elle ajoute que si on fonctionne de la façon demandée, c'est beaucoup plus compliqué puisqu'il va falloir changer le contrat de paiement du scénographe puisque ce ne sera plus le même montant.

## 7. Vice-président aux finances

---

### a) Les créances des cabinets

**Paméla Roy** dit qu'**Olivier Deschênes** voulait que **Frédéric St-Jean** commence à lister quels cabinets devaient quoi pour les différentes activités qui n'ont pas encore été payées.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**Frédéric St-Jean** dit que sa liste est déjà faite.

**Paméla Roy** veut alors qu'il communique avec eux pour leur dire combien ils doivent et qu'ils doivent payer le plus rapidement possible.

**Frédéric St-Jean** dit que ce n'est pas si simple et que ça peut prendre plus de temps que prévu.

**Paméla Roy** dit qu'**Olivier Deschênes** voulait juste qu'il fasse pression pour que ça n'arrive pas trop tard dans la prochaine année financière.

**b) Confirmation du transfert de 2337,17\$ du Tournoi des maîtres au GRAAL le 30 décembre 2018**

**Frédéric St-Jean** propose l'adoption du transfert.

**Sarah-Ève Sénéchal** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

**c) Commandite de 639,43 au Festival de Droit votée le 13 décembre 2018**

**Camille St-Pierre** propose l'adoption de la commandite accordée au Festival de droit le 13 décembre 2018.

**Frédéric St-Jean** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

**d) Commandite au SIMUN le 16 janvier 2019 pour 275\$**

**Paméla Roy** propose l'adoption de la commandite.

**Frédéric St-Jean** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

**e) Commandite Grand maillet votée le 12 mars 2019 pour 2000\$**

**Charles Bégin** propose l'adoption de la commandite.

**Laury Geoffroy** appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## 8. Représentante des premières années

---

### a) Voyage à Ottawa

**Laury Geoffroy** veut simplement mentionner que son voyage a bien été. Les étudiants ont bien aimé l'activité.

## 9. Vice-présidence aux affaires socioculturelles

---

### a) Cabane à sucre

**Charles Bégin** dit qu'il a contacté la personne chez Molson pour lui dire qu'on avait le goût de faire un party à une cabane à sucre. Il ne voyait pas cela comme un souper cabane à sucre 8 service. Il avait pensé que l'on pourrait y aller d'environ 20 :00 à 12 :00 ou 1 :00 am. On aurait de la tire d'érable. On aurait des services d'autobus pour la soirée. Ce qu'il proposait est la cabane du vendredi des intégrations. Il croit que ce pourrait être une bonne idée.

**Frédéric St-Jean** demande s'il ferait ça pour le party de fin de session.

**Charles Bégin** dit que ce n'est pas lui qui est en charge du party de fin de session, ce serait le prochain exécutif.

**Sarah-Ève Sénéchal** demande il ferait cela quand.

**Charles Bégin** dit qu'il ferait cela le 11 avril, la semaine suivant le Grand Maillet.

**Camille St-Pierre** dit qu'il ne sera plus en poste, mais qu'il le ferait pareil cette date-là?

**Charles Bégin** dit que oui.

**Paméla Roy** dit que **Laury Geoffroy** est encore en poste, donc ce pourrait être en collaboration avec le comité des premières années.

**Charles Bégin** dit qu'il pourra le faire avec la prochaine personne qui sera à la vice-présidence aux affaires socioculturelles. Il dit que peu importe ce qu'il y a dans le calendrier scolaire, ce qui va déterminer la date est la disponibilité de la cabane à sucre.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## 10. Varia

---

### a) CE conjoint

**Paméla Roy** dit que tout le monde soit présent obligatoirement au CE conjoint.

**Charles Bégin** demande c'est quand.

**Paméla Roy** dit que ce n'est pas déterminé encore, on doit attendre que le prochain exécutif soit élu et ensuite on va pouvoir déterminer une date qui convient à tout le monde.

**Frédéric St-Jean** dit qu'il faut que ce soit avant le bal.

**Paméla Roy** dit que quand les autres exécutants on va pouvoir trouver une date et assez rapidement.

## 11. Fermeture

---

**Frédéric St-Jean** propose la fermeture du Conseil exécutif.

**Sarah-Ève Sénéchal** appuie la proposition.

Fermeture de la dernière rencontre du Conseil exécutif 2018-2019.